Image not found or type unknown

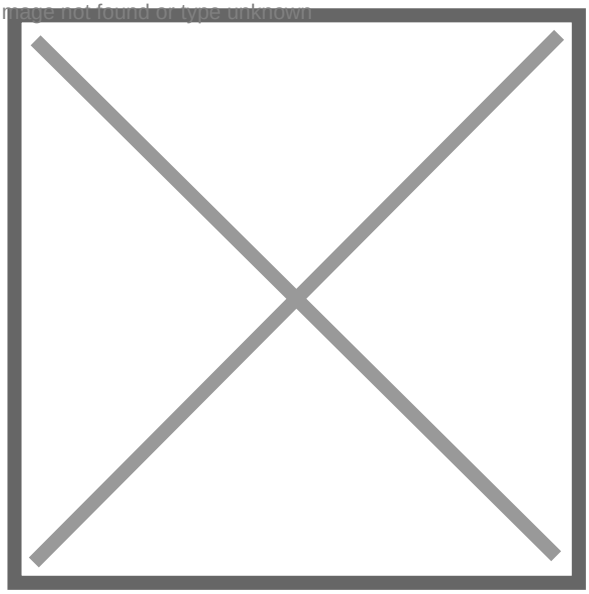

Vice ou pas de la part de l agence et du propriétaire que dois je

Par **momo_old**, le **22/11/2007** à **20:15**

bonjour,
je suis sur le point d acheté une maison qui etais divisé avec une grange par le proprietaire actuelle .au compromis la maison mettais vendu avec compteur délivrant du courant (mais electricité non conforme mais pas spécifié dans le compromis mais spécifié par l expert du taux 0) .mais voila 15 jour avant la signature le notaire nous informe que le compteur se trouve en faite dans la grange qui ne m appartient pas donc se qui ve dire que je me retrouve ss compteur l agence se propose de me faire mettre un compteur mais ss electricité arrivant chez moi puisque edf impose que le cosuelle passe avant de tous branché mais voila je n es pas de courant pour travail et me mettre au norme du faite que la grange es vendu es que la personne y résidant n es pas obligé de me laissé l accés du courrant chez moi donc pas de norme pas d attestation et donc pas de courant de plus je dois payé le consuelle de ma poche .je penssais faire mais travaux au fur et a mesure mais voila je vais devoir payé 2 loyé un de 700euro et l autre de 810 euro jusqu en juin car nous ne pouvons pas vivre ss electricite que dois faire??aidez moi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés